



Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
Bd. Gambetta
46000 CAHORS

Belcodène, le 28 Avril 2011

Monsieur le Procureur,

Nous avons l'honneur de vous informer de notre intention de nous porter partie civile sur la procédure concernant l'association SOS 46 (Sécurité Organisation Surveillance) procès verbal n° 03-2011, pour infraction à la réglementation relative au travail illégal.

En effet, il est important pour nous d'être présent dans ce cadre de procédure, car nous avons signé le 9 Mars 2007, une convention nationale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur de la sécurité privée, qui prévoit la possibilité pour notre association de nous constituer partie civile dans la procédure engagée.

C'est la première fois que nous avons l'opportunité de concrétiser nos objectifs, selon cette convention de partenariat qui prévoit également l'éventualité de vous demander d'ordonner la publication du jugement de condamnation dans la presse locale et la presse professionnelle.

Nous pensons que cette démarche pourrait sensibiliser les donneurs d'ordre qui favorisent trop souvent l'aspect financier à celui de la qualité et dissuader les entreprises qui ne respectent pas les obligations réglementaires et sociales de persévérer dans cette voie.

Nous continuons nos travaux avec les différents acteurs concernés. Suite à notre demande, une réunion s'est déroulée dernièrement le 25 Mars dans les locaux de la direction générale du travail à Paris, en présence du Préfet Jean Louis BLANCHOU, délégué interministériel du CNAPS. La prochaine réunion aura lieu le 11 Mai 2011.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre plus haute considération.

P.J. : Convention

Danièle MESLIER,
Déléguée Générale